

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Délibération n°: 007-2020</p> <p>Du : samedi 23 mai 2020</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 11 votants : 11</p> <p>Date de la convocation : 19 mai 2020</p>
--	---

L'an deux mille vingt, le vingt trois mai à 10 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de restauration scolaire sous la présidence de Bernard Gourdy doyen de l'assemblée.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Morgane Auger, Béatrice Brun, Malvina Boquet, Isabelle Oger, Sophie Papon, Conseillères municipales
Messieurs Didier Dagonet, Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Michel Monteiro, Jean-Baptiste Rouault, Thierry Vincent, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Morgane Auger, Conseillère municipale,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie

OBJET : Election du Maire

Le Conseil Municipal,

Sous, la présidence de Monsieur Bernard Gourdy, le doyen de l'assemblée, se sont réunis les membres du Conseil Municipal. Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément, aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, désigne Madame Morgane Auger, pour assurer ces fonctions de secrétaire de séance,

Le Président, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ✓ nombre de bulletins : 11
- ✓ bulletins blancs ou nuls : 0
- ✓ suffrages exprimés : 11
- ✓ majorité absolue : 6
- ✓ Ont obtenu :
 - Monsieur Didier Dagonet onze voix ; 11 voix

Monsieur Didier Dagonet ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Dit que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 23 mai 2020

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

